



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 19 - présents : 15 - votants : 14

L'an deux mille vingt-et-un et le douze juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie ordinairement, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 07 juillet 2021

Présents : Monsieur BERNAT Georges, Monsieur PERROTON Sébastien, Monsieur SAPEY Emmanuel, Madame GUIGON Audrey, Monsieur TOLA Sylvain, Madame PARSIGNY Laëtitia, Madame L'HOSPITAL Marie-Claude, Monsieur COLOMBAT Christophe, Monsieur VALLAS Robert, Monsieur COUDOUR Olivier (*arrivé après les délibérations*), Madame VALFORT Nelly, Monsieur RAJOT Pierre-Olivier, Madame DARMET Martine, Monsieur SENDRA Gilles, Madame BARD Sylviane

Absents dont excusés : Madame PION Marion, Monsieur RAJOT Adrien, Madame GERY Véronique, Monsieur BERTIQUET Dominique

Représentés : -

Secrétaire de séance : Monsieur TOLA Sylvain

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour : demande de subvention auprès du Département de Loire pour la rénovation du terrain de foot.

Vote : approbation à l'unanimité pour l'ajout de la question

1 – RESSOURCES HUMAINES

a. RENOUELEMENT CONTRAT PEC – AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil municipal avait approuvé par délibération le 7 décembre 2020, la conclusion d'un CDD pour le recrutement d'un agent technique polyvalent, à temps non-complet de 21 heures annualisées, rémunéré sur la base minimale du SMIC horaire, pour une durée de 7 mois, à compter du 1er janvier 2021.

Ce contrat avait fait l'objet d'une convention avec Pôle Emploi dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC) qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La collectivité avait reçu une aide à hauteur de 40 % de 21 heures.

Le Maire propose à l'Assemblée de renouveler ledit contrat, dans les mêmes conditions, pour une durée de 11 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022 ; étant précisé que le montant de l'aide ne sera connu qu'après signature du renouvellement de la convention (entre 40 % et 80 %).

Vote : approbation l'unanimité du renouvellement du CDD pour 11 mois et la signature du renouvellement de la convention avec Pôle Emploi

b. CDD 35 MOIS – AGENT TECHNIQUE ECOLE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil municipal avait approuvé par délibération le 7 septembre 2020, le recrutement d'agents contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

La collectivité avait conclu un CDD d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2020, pour l'emploi d'un agent technique au service scolaire et périscolaire de l'école, à temps non-complet de 27,50 heures annualisées, rémunéré sur la base minimale du SMIC horaire.

Ledit contrat se terminera le 30 septembre 2021 et ne pourra pas être renouvelé avec l'agent en place.

Le Maire propose de pérenniser le poste en créant un nouveau poste d'agent technique à temps non-complet 27,50 heures annualisées et ainsi modifier le tableau des effectifs (joint à la convocation). La rémunération correspondra au grade d'Adjoint Technique Territorial, catégorie C, sur la base de l'échelle C1, au 1^{er} échelon, Indice Brut 354 – Indice Majoré 332. Le temps de travail est réparti sur les 4 jours de temps scolaire (de 7H45 à 9H30 et de 11H30 à 18H30). Les fonctions sont les suivantes : service scolaire (en binôme avec l'ATSEM) et service périscolaire (garderie et cantine). En accord, avec l'agent actuellement en place, le Maire propose la conclusion d'un CDD de 35 mois à compter du 1^{er} octobre 2021 (fin le 31 août 2024).

Le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation pour effectuer les démarches nécessaires, à savoir la saisine du CTI, la création du poste, la déclaration de vacance d'emploi et l'établissement du contrat de travail avec la fiche de poste correspondante.

Vote : approbation à l'unanimité du tableau des effectifs, de la création de poste et de la conclusion d'un CDD de 35 mois

2 – FINANCES – passage à la M57

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé en lieu et place des instructions M14, à compter du 1er janvier 2024.

Afin d'anticiper cette bascule, les collectivités peuvent adopter cette nouvelle nomenclature sur la base du volontariat à compter du 1er janvier 2022 ou du 1er janvier 2023. Ainsi les collectivités pourront bénéficier d'un appui technique renforcé des services de la DGFIP et préparer en amont le compte financier unique (CFU) qui sera obligatoire.

Eu égard à la taille de la commune, le référentiel adopté sera le référentiel simplifié.

Il précise que la CCVAI a approuvé l'adoption anticipée de la M57 au 1^{er} janvier 2022 et pourra ainsi apporter une aide aux communes membres.

Le Maire propose, en accord avec le Trésor Public de St-Germain-Laval, d'adopter, par anticipation, la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 en lieu et place des instructions M14, au 1er janvier 2023.

Vote : approbation à l'unanimité du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

3 – DEMANDE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Le Maire expose à l'Assemblée que la collectivité pourrait bénéficier d'une subvention départementale pour la rénovation du terrain de football, situé à Saint-Paul-de-Vézelin, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité pour les communes rurales.

Il précise que la subvention serait de 50 % plafonnée à 7 000 €.

La rénovation du terrain de foot a également été intégré au CRTE (comme annoncé au dernier conseil municipal).

Compte-tenu que cet investissement n'a pas été prévu au budget, le Maire doit avoir l'autorisation du conseil municipal pour déposer une demande de subvention.

Monsieur Perroton pose la question de l'avenir du club FC Val d'Aix et de l'opportunité de cet investissement. En effet, le club pourrait se regrouper avec celui de St-Germain-Laval comme c'est déjà le cas pour le basket. D'un côté le club a des difficultés pour recruter des jeunes joueurs et d'un autre si le terrain n'est pas rénové, cela pourrait être la mort du club.

Monsieur Sapey explique qu'actuellement le regroupement n'est pas envisageable.

Les élus échangent et débattent du sujet.

Le Maire rappelle que la première étape est celle du forage et ensuite voir s'il y aura assez d'eau pour poursuivre le planning de rénovation, à savoir la mise en place d'une bâche de rétention, d'un système d'arrosage et le ré-engazonnement du terrain.

Le Maire propose de solliciter l'aide du Département pour la rénovation du terrain de foot.

Vote : approbation à l'unanimité du dépôt de demande de subvention au Département.

INFORMATIONS

DECISIONS

Le Maire rend compte à l'Assemblée de la décision prise, en vertu de la délégation du conseil municipal au Maire, pour la conclusion d'un bail pour un logement à Amions.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire explique que 4 logements seront prochainement vacants :

- Dancé : 1 T5 au 17 septembre et une maison (ancien gîte) en fin d'année
- Saint-Paul : 1 T3 au 30 septembre et 1 T2 au 9 octobre

A noter que le T3 qui sera vacant au 3 août est reloué à compter du 9 août.

BONS D'ACHAT

Le Maire précise, que suite à la demande du Trésor Public et à l'approbation à l'unanimité de l'attribution d'un bon d'achat à une élue, une délibération a été prise et raccrochée au conseil municipal du 8 février 2021.

Le Maire donne lecture des 11 administrés qui n'ont pas retiré leur bon d'achat (pas d'achat constaté auprès des commerçants). Pour rappel, la commune avait distribué 129 bons d'achat.

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AUX SECRETAIRES DE MAIRIE

Le Maire explique à l'Assemblée qu'il prendra un arrêté portant délégation de fonctions et de signature à deux secrétaires de Mairie pour la gestion de l'état-civil.

Ainsi, en cas d'absence du Maire, du Maire Délégué concerné ou du premier adjoint, les secrétaires de mairie pourront assurer la fonction d'officier d'état-civil.

Approbation à l'unanimité des membres présents

VENTE TERRAIN COMMUNAL A ST-PAUL

Le Maire expose à l'Assemblée que suite au dernier conseil municipal, l'acte de vente du terrain au moment du lotissement, en septembre 2011, a été retrouvé : le prix du mètre carré était de 28 €.

Il explique qu'il a envoyé un courrier à l'administré intéressé par ledit terrain en précisant les modalités actées lors du dernier conseil municipal : cession à 14 € le mètre carré, pris en charge par l'acquéreur des frais de bornage, de notaire et la construction du mur sur sa propriété.

DEMANDE AUTORISATION STATIONNEMENT POUR VENTE LE MARDI A ST-PAUL

Le Maire expose à l'Assemblée la demande d'un commerçant qui souhaiterait venir vendre des fromages le mardi après-midi à Saint-Paul-de-Vézelin.

Il précise qu'il a demandé l'avis de la maison LABE qui est présente le mardi et vend, en plus de la boucherie-charcuterie, des fromages.

Après échanges, les élus ne s'opposent pas à l'installation d'un nouveau commerce ambulante.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Le Maire rappelle que la collectivité ne prend pas en charge les extensions de réseaux nécessaires à la construction de maison.

ENEDIS prend en charge le raccordement si le réseau existant est proche ; dans le cas contraire, l'extension est financée par le pétitionnaire. Le réseau ainsi créé serait privé.

DIVAGATION DE CHIENS

Le Maire explique qu'une nouvelle plainte est arrivée en Mairie pour divagation de chiens sur le territoire d'Amions : chiens agressifs et non intervention du propriétaire.

Le Maire enverra un courrier de mise en demeure au propriétaire des chiens.

Il rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse ou dans un lieu clos, en particulier sur le passage du chemin de Compostelle (forte fréquentation de pèlerins en cette période).

A noter, qu'en l'absence de dépôt de plainte en gendarmerie par les victimes, les forces de l'ordre ne peuvent pas intervenir.

FAITS DIVERS A ST-PAUL

Monsieur Perroton interpelle le Maire pour connaître la suite donnée à l'agression à l'encontre d'une administrée de Saint-Paul-de-Vézelin.

Le Maire explique que l'agression a eu lieu sur la commune de St-Jodard et que c'est la gendarmerie de Roanne qui est chargée de l'enquête.

21h04 – arrivée de Monsieur COUDOUR

MAISON EMMA

Le Maire explique que le géomètre a réalisé les prises de côtes.

L'architecte a proposé 5 plans différents pour l'aménagement du dernier étage dédié à la co-location. Tous élus ont d'ores et déjà eu les plans par mail, ce qui leur permet d'échanger.

Le choix se porte sur des chambres de 26-27 m² avec un couloir permettant de séparer les chambres de l'espace de vie.

PET D'ANE

Monsieur Vallas expose à l'Assemblée la décision du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villereest, à savoir la cession, à la commune, à titre gracieux de deux parcelles.

La collectivité doit attendre la délibération du SMRBV et un courrier d'intention de vente. Ensuite la question sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Ainsi la commune pourra aménager le site du Pêt d'Ane avec notamment la mise en place de jeux pour enfants. Pour rappel, les jeux ont été enlevés car devenus trop dangereux.

INCIVILITES ET DEGRADATIONS A AMIONS

Le Maire explique que l'auberge à Amions a réouvert.

Elle est, une fois de plus, victime d'incivilités et dégradations : mobilier dégradé et détritus sur la terrasse.

Pour rappel, la terrasse de l'auberge est un lieu privé ; ce n'est pas un espace public.

MAIRIE AMIONS

Le Maire explique que suite aux travaux de rénovation de la Mairie, des infiltrations d'eau sont apparues et sont importantes en cas de fortes pluies.

Les infiltrations sont dans la Mairie et également dans la maison voisine.

La société qui a réalisé les travaux est intervenue pour trouver d'où viennent ces infiltrations. A l'heure actuelle, elle n'a pas résolu le problème qui pourrait être dû à un défaut de raccordement des canalisations des eaux pluviales.

Monsieur Perroton souligne que ce chantier a été suivi par un maître d'œuvre et que par conséquent il a sa part de responsabilité.

Le Maire dit que compte-tenu de l'urgence, il a lui-même contacté le prestataire, mais qu'il informera le maître d'œuvre de la situation.

PLU

Une réunion PLU est prévue la semaine prochaine avec les personnes publiques associées.

Les élus intéressés peuvent y participer.

CONGES DES AGENTS TECHNIQUES

Certains élus s'interrogent quant aux congés posés par les trois agents techniques : un seul agent présent sur deux semaines consécutives.

Les élus échangent et débattent sur le sujet.

L'année prochaine, la question se posera d'imposer ou non la présence de deux agents sur trois, notamment pendant la période juillet-août.

STEP A DANCÉ

La MAGE a envoyé un dossier technique pour lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.
Le marché public sera lancé prochainement.

DIVERS

La baignade est de nouveau interdite compte-tenu des analyses réalisées par l'ARS.

La mairie de Saint-Paul-de-Vézelin sera fermée le jeudi 22 et le vendredi 23 juillet.

En cas d'urgence, le Maire sera joignable et selon la situation un agent administratif sera rappelé.

Par ailleurs, le Maire explique que l'agent administratif qui était à temps partiel thérapeutique 50 % a repris le travail à 100 %, soit 11 heures par semaine (le lundi et le jeudi après-midi).

Il n'y aura pas de conseil municipal en août ; le prochain conseil se tiendra le 13 septembre.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 13 SEPTEMBRE A 20H00 – MAIRIE DELEGUEE D'AMIONS
PAS DE CONSEIL MUNICIPAL EN AOUT**

Fin à 22H00
